



ACCUEIL PERISCOLAIRE DES ECOLES (garderies du matin et/ou du soir) DOSSIER D'INSCRIPTION - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

A ne remplir que si vous avez besoin d'inscrire votre enfant aux garderies							
► ENFANT :	Nom :	om : Prénom :					
Niveau de classe au 1er septemb			CE1□	CE2□	CM1□	CM2 □	
▶ Détails des besoins : Je soussigné (e)titulaire de l'exercice de l'autorité parentale, pour l'enfant cité ci-dessus, souhaite l'inscrire à l'accueil périscolaire,							
A compter du :		(Rappel : pas d'a	ccueil <u>du mai</u>	<u>tin</u> le jour de	e la rentrée s	scolaire)	
➤Toutes les semaines □	Toutes les sem	naines paires □	l Tou	tes les se	maines im	npaires 🗆	
>ou au planning □=La famille doit communiquer <u>par écrit en Mairie au plus tard le JEUDI MIDI pour la semaine à venir</u> ses besoins à l'adresse suivante : <u>scolaire@marcel27.fr</u> Merci de mentionner systématiquement les nom, prénom et classe de l'enfant							
GARDERIE DU MATIN de 7h00 à 8h30	GARDERIE DU SOIR de 16h30 à 18h30						
☐ Lundi	☐ Lundi						
☐ Mardi	☐ Mardi						
☐ Jeudi	☐ Jeudi						
☐ Vendredi	□ Vendredi						
 Les modifications doivent être transmises par mail au service scolaire et périscolaire au plus tard le JEUDI MIDI pour la semaine à venir. scolaire@marcel27.fr Pensez à noter nom, prénom et classe de l'enfant et s'il s'agit de la garderie du matin et/ou du soir. 							
➤ Documents à fournir avec ce dossier pour valider l'inscription de l'enfant :							
Copie du carnet de vaccina	ations (2 pages)	☐ Attesta	ation d'ass	urance so	colaire 202	22/2023 🗆	
► Tarifs 2022 Le tarif forfaitaire est de 1,78 € le matin et 3,47 € le soir avec le goûter pour les résidents de la commune. Le tarif forfaitaire est de 2,19 € le matin et 4,28 € le soir avec le goûter pour les non-résidents							
✓ Si dépassement horaire le soir : forfait appliqué de 18.80 € Ces tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année. Le service est facturé quelle que soit la durée de présence de l'enfant. Pour modifier ou supprimer l'inscription de votre enfant en cours d'année, merci d'adresser un écrit à la Mairie de Saint Marcel -service scolaire et périscolaire							

▶ Autorisations : les enfants sont susceptibles d'être pris en photo ou filmés dans le cadre des activités périscolaires. Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées, dans

au titre du droit à l'image.								
□ J'AUTORISE □	JE N'AUTORISE P	•	té de Saint-Marcel à prendre en photo non enfant lors des temps périscolaires.					
□ J'AUTORISE □	JE N'AUTORISE P	AS le service pér	le service périscolaire à maquiller mon enfant					
□ J'AUTORISE les personnes ci-dessous à venir chercher mon enfant aux accueils périscolaires								
NOM	PRENOM	N° TELEPHONE	LIEN DE PARENTE AVEC L'ENFANT					
► Santé de l'enfai	nt -							
► Santé de l'enfant :								
Nom du médecin traitant : Téléphone Votre enfant est-il suivi pour un problème de santé nécessitant un traitement d'urgence ? Oui								
□ J'AUTORISE □ JE N'AUTORISE PAS la municipalité de Saint-Marcel à prendre toutes les mesures rendues nécessaires (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) par l'état de santé de mon enfant.								
<u>✓</u> RAPPELS IMPORTANTS								
➤ Pour les activités du périscolaire (cantine et garderie), l'inscription administrative préalable est annuelle et obligatoire à chaque entrée scolaire. Elle demeure toutefois possible en cours d'année scolaire.								
➤ Tout changement de coordonnées en cours d'année scolaire (domicile, téléphone, situation familiale, etc.) doit être signalé obligatoirement en mairie, auprès du service des affaires scolaires et périscolaires.								
➤ Une facture commune détaillant les prestations périscolaires (cantine et garderies), est éditée à chaque période scolaire (environ toutes les 6 semaines). Il appartient aux familles de régler son montant auprès des services du Trésor Public de Vernon (coordonnées au bas des factures) dans le mois qui suit la réception du document.								
Je soussigné (e) représentant légal de l'enfant cité ci-dessus, ATTESTE SUR L'HONNEUR l'exactitude des renseignements fournis sur cette fiche et, m'engage à prévenir le service des affaires scolaires et périscolaires de tout changement administratif à venir.								
Le :	e : Signature des deux parents ou du représentant le							

■ ESPACE SAINT-EXUPERY / Rue Jules Ferry / 27950 SAINT-MARCEL

Service des affaires scolaires & périscolaires Téléphone : 09.62.10.12.56 Email : scolaire@marcel27.fr